

Aperçu – Victimes d'actes criminels présentées dans
L'art de faire double injure

William Jentzel, 21 ans, Windsor : M. Jentzel a été attaqué le 29 décembre 2002 à Windsor, alors qu'il intervenait pour tenter d'arrêter quatre hommes qui agressaient un autre homme. Il a passé huit jours dans le coma, a subi quatre opérations au cerveau. Il a maintenant des lésions au cerveau, a perdu le sens de l'odorat et du goût, a moins de force et de coordination dans la main droite. Ses agresseurs n'ont jamais été retrouvés. Son père, Tristan Jentzel, a demandé une indemnisation au nom de William à la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels le 18 août 2003. Après une longue attente qui a comporté bien des obstacles, William a reçu un chèque de 22 349 \$ le 24 juillet 2006.

Jeffrey Downes, 43 ans, Toronto : M. Downes a été attaqué devant un complexe résidentiel au centre-ville de Toronto le 11 août 2001. Son agresseur l'a frappé à huit reprises, lui faisant les yeux au beurre noir et lui cassant une dent, puis lui a fracturé le bras à coups de tabouret en bois. M. Downes a fait une demande d'indemnisation le 5 mai 2003. Son agresseur a plaidé coupable de voies de fait graves causant des blessures corporelles et il a été condamné le 17 mai 2004. Mais la demande d'indemnisation de M. Downes a continué d'être retardée. Finalement, une audience a été prévue le 3 août 2006 – mais tragiquement, M. Downes est décédé d'une crise cardiaque le 6 juillet 2006. Aucune indemnité n'a été accordée, car son décès n'était pas directement attribuable au crime. La Commission a envoyé une lettre à sa famille disant que la tenue d'une audience avait été prévue dans des délais plus courts que de coutume.

Aurelio Almeida, London, Ontario : La petite fille de M. Almeida, Naiomi, âgée de cinq ans, a été enlevée, violée et assassinée le 19 août 2001. M. Almeida a demandé une indemnisation pour lui et pour son fils de neuf ans, le 11 janvier 2002. Il a aussi demandé un remboursement des frais funéraires de sa fille, le 22 mai 2002. Bien que son dossier ait été désigné « prioritaire », ses demandes ont été traitées avec soupçon et le processus a été long. Sa demande d'indemnisation pour perte de revenu a été rejetée, mais lui et son fils ont finalement reçu 7 000 \$ chacun pour choc nerveux, le 10 février 2003. Et le 18 juin 2003, il a reçu un remboursement de plus de 6 000 \$ pour les frais funéraires. Thomas Hurt, 21 ans, a été reconnu coupable du meurtre au premier degré de Naiomi en décembre 2003.

Jonathan Wamback, 15 ans, Newmarket : Jonathan a été battu par un groupe de jeunes adolescents à Newmarket, le 29 juin 1999, et laissé dans le coma. Il est resté sur un système de maintien des fonctions vitales pendant 16 jours et dans un état comateux pendant des mois. Actuellement, il souffre encore de déficiences cognitives et de troubles

physiques. Deux de ses trois jeunes agresseurs ont été reconnus coupables en février 2001. Le père de Jonathan, Joseph Wamback, a fait une demande de financement provisoire en novembre 1999, mais il l'a finalement retirée le 5 juillet 2005 parce qu'il était trop frustré. M. Wamback et son épouse Lozanne ont formé la Canadian Crime Victims Foundation en 2002.

Eva-Marie et Thomas Devine, Rodney : La fille des Devine, Deborah, 33 ans, a été découverte morte à la suite d'un incendie de sa maison à London, en Ontario, le 1^{er} juin 2006. Son conjoint de fait, Loranzo Kimpe, 38 ans, a été accusé de meurtre au second degré. M. et M^{me} Devine ont demandé le remboursement des frais funéraires de leur fille le 12 juin 2006. Après avoir dû transiger avec une douzaine d'employés successifs de la Commission, et après avoir été menacés parce qu'ils avaient oublié leur numéro de dossier, ils ont reçu un chèque de 4 586,23 \$ le 28 août 2006. Leur demande d'indemnisation pour choc nerveux est en cours.

Olwen Redwood, Orillia : M^{me} Redwood était présente quand son partenaire Harry Stirk, 49 ans, a été tué à coups de couteau le 20 mars 2005 dans sa maison à Coboconk. Elle a été traumatisée, devenant incapable de travailler. Le 23 septembre 2005, M^{me} Redwood a demandé une indemnisation pour ses frais de thérapie. Quand elle a communiqué avec la Commission le 9 août 2006 pour savoir où en était son dossier, on lui a dit qu'il était « au fond du Casier ». Sa demande est encore quelque part dans le système. Le meurtrier accusé a récemment été déclaré non responsable criminellement en raison de sa maladie mentale.

Priscilla de Villiers, Burlington : La fille de M^{me} de Villiers, Nina, âgée de 19 ans, a été assassinée le 9 août 1991 à Burlington. Six mois après avoir demandé une indemnisation, M^{me} de Villiers a reçu une lettre sèche, de trois lignes, de la Commission lui disant qu'il faudrait au moins 18 mois pour traiter sa demande et qu'entre-temps elle ne devrait pas chercher à communiquer avec la Commission. L'assassin de Nina, Jonathan Yeo, un délinquant sexuel alors en liberté sous caution, a ensuite tué une autre femme au Nouveau-Brunswick, avant de mettre fin à ses jours alors qu'il était poursuivi par la police. M^{me} de Villiers a formé l'association CAVEAT, groupe de défense des victimes d'actes criminels, qui a existé de 1991 à 2001. Elle a aussi été membre de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels de l'Ontario et elle a récemment participé à la Canadian Association for Victims Assistance et à la Canadian Crime Victims Foundation.